

Et le pique prune ?



Lors de l'inventaire 2007, un certain nombre d'arbre présentait des indices de présences de pique prune. Les indices de présences sont variés :

- présence de larve
- présence de fécès
- coque nymphale
- restes d'adulte
- contact direct d'adultes

Un suivi annuel doit être réalisé, même si ce dernier ne permet pas de quantifier un nombre d'individu de l'espèce, il repose sur une évolution des populations au sein des arbres répertoriés. Il permet d'avoir une meilleure connaissance des arbres abritant le pique prune (ou ayant des indices) et par conséquent de les préserver en priorité.

Cet été (la première année du suivi) la quasi-totalité des arbres présentant des indices inventoriés en 2007, possède toujours des indices de présence de pique prune, quelques nouveaux sujets ont également pu être répertoriés. Ce travail a été réalisé en août 2009 par Mr Martin d'Isatis Environnement (grimpeur et spécialiste du pique prune) accompagné de Mr Belleteste (Animateur Natura 2000).

En parallèle à ce suivi, Cofiroute a missionné le bureau d'étude OGE (Office du Génie Ecologique) pour une durée de 10 ans (2003-2013), afin d'établir un diagnostic précis sur l'impact du projet autoroutier sur les populations de pique prune bordant le tracé. Un suivi scientifique avec capture marquage recapture est mis en place et des analyses sont effectuées afin de connaître au mieux la biologie de l'espèce et son évolution. Depuis 6 ans, le nombre d'adultes contactés sur le même nombre d'arbres est stable.

Si vous êtes propriétaire ou exploitant d'une ou plusieurs parcelles dans le site Natura 2000 (chaque mairie du site possède les plans du site Natura 2000 de son territoire) et que vous souhaitez entrer dans la démarche ou bien tout simplement prendre des renseignements, n'hésitez pas à contacter :

Mr Belleteste Anthony
Animateur Natura 2000
02 43 54 79 89 anthony.belleteste@cg72.fr
Conseil général de la Sarthe
40 rue Joinville 72072 Le Mans cedex 09

DES NOUVELLES DE NOTRE SITE NATURA 2000 EN FAVEUR DU PIQUE PRUNE.

Dénomination du site : «CHATAIGNERAIES A *OSMODERMA EREMITA* AU SUD DU MANS»

L'animation du site a commencé !



L'animation de ce site a été confiée au Conseil général de la Sarthe.

Les particuliers, communes et exploitants agricoles ont la possibilité d'entrer dans la démarche en adhérant à la charte Natura 2000 ou de s'engager dans des contrats de gestion afin de réaliser des travaux d'entretien ou de restauration sur les arbres têtards ou les Nouzillards.

Les contrats relèvent d'une démarche volontaire, afin de participer à la conservation des vieux arbres et ou à la gestion spécifique sur certains arbres en faveur du pique prune (arbres à cavités) tout en ayant la possibilité d'être aidé financièrement.

Pour les parcelles agricoles (déclarées à la PAC¹), différentes Mesures Agro-Environnementales territorialisées (MAEt) sont proposées :

- l'entretien d'arbres têtards
- la gestion des haies par recépage
- la taille d'entretiens d'arbres fruitiers greffés ou de hauts jets à cavité
- la formation de têtard sur de jeunes arbres.

Pour les parcelles non agricoles (parcelles boisées, de loisir ou sans vocation agricole), différents contrats sont proposés :

- la conservation d'arbres présentant des cavités (arbres têtards et Nouzillards),
- l'entretien des vergers (entretien du couvert herbacés et des arbres),
- la formation de têtards sur de jeunes arbres...

¹ : Politique Agricole Commune

BILAN DE LA PREMIERE ANNEE D'ANIMATION

Les six premiers mois d'animation ont permis d'aboutir à la contractualisation d'environ 700 arbres fruitiers greffés, arbres têtards adultes et jeunes arbres pouvant être mis en têtards.

Trois agriculteurs et sept particuliers ont souhaité souscrire un contrat Natura 2000 qui a pris la forme de Mesures Agro Environnementales territorialisées (MAEt) pour les exploitants agricoles et de Contrat Natura 2000 Non Agricole pour les particuliers.

Sur l'ensemble des contrats signés début 2010 :

- plus de 50 arbres têtards adultes seront taillés
- plus de 150 Nouzillards adultes bénéficieront de taille d'allègement et/ou d'enlèvement de bois mort
- plus de 500 jeunes arbres seront mis en têtard afin de recréer cette forme si particulière de ces arbres champêtres et ainsi constituer les futurs habitats à pique prune et autres insectes associés
- 12,5 hectares de prairies ont été engagés (conservation des prairies permanentes, un seul retournement des temporaires, au plus, au cours des 5 ans, limitation de fertilisation...)
- Environ 1 hectare de vergers d'arbres fruitiers a été engagé (fréquence et période de taille, pas de retournement de prairies, limitation de fertilisation, brûlage interdit...)

Sept contrats Natura 2000 ont été signés et retournés aux bénéficiaires en février 2010 pour que les travaux puissent débuter. Une partie de ces travaux sur l'ensemble des arbres engagés a pu être réalisée jusqu'au 31 mars 2010. Ils se poursuivront l'hiver prochain, à compter du 15 Novembre 2010.



Taille d'un châtaignier greffé sur le site des Guillaumeries à Lavernat

Quatre autres particuliers ont souhaités s'engager dans la démarche. Ces contrats n'ont pas pu être validés pour l'hiver 2009/2010. Les travaux pourront donc débuter au 15 Novembre prochain.

Ces quatre demandes représentent une cinquantaine de châtaigniers greffés Nouzillards, une dizaine d'arbres têtards adultes ainsi qu'une vingtaine de jeunes arbres à mettre en têtards.

LES GRANDES DATES

Cette première année d'animation sur le site Natura 2000 « Châtaigneraies à *Osmoderma eremita* au sud du Mans », a été riche en événements et manifestations.

- Les premiers dossiers de demandes de subventions dans le cadre des contrats Natura 2000 agricoles appelés Mesures Agro Environnementales territorialisées (MAEt) ont été déposés le **15 Mai 2009** auprès de la Direction Départementale des Territoires (DDT, anciennement DDEA). Pour les particuliers, les premières demandes de subventions sous forme de contrats Natura 2000 ont eu lieu au début de l'été, au cours du mois de juin.



- Durant le mois d'**Août 2009**, un suivi sur les arbres déjà inventoriés lors de la phase d'élaboration du Document d'Objectifs en 2007 a été réalisé (cf. p4/4).

- Lors de la fête des Nouzillards, le **30 Octobre 2009**, un stand sur Natura 2000 a été animé par le Conseil général afin de présenter les différents contrats mis à disposition pour les agriculteurs et les particuliers. Plusieurs contacts ont pu ainsi être établis entre ces personnes et l'animateur. Ce stand présentait également les différentes fonctions de l'arbre têtard ainsi que la taille de cette forme si particulière d'exploitation de l'arbre. Plusieurs variétés de châtaignes cultivées en France, issues en majorité du sud ouest étaient présentées. Les visiteurs ont pu découvrir les différentes caractéristiques de chaque variété (couleur, taille, origine, qualité gustative, utilisation et conservation). Lors de cette journée, le Conseil général a également organisé une commande de châtaigniers greffés issus de la pépinière de Mr Loïc Lechevallier (St Georges de Rouelley-Manche) pour les personnes intéressées. Douze jeunes châtaigniers ont pu être vendus et ont ainsi été plantés dans ou à proximité du site Natura 2000.



- A partir du **15 Novembre 2009** (afin de respecter les dates du Documents d'Objectifs), les travaux dans le cadre du contrat Natura 2000 qu'a signé le Conseil général sur le site des Guillaumeries à Lavernat ont pu débuter. Les châtaigniers greffés ont ainsi pu être taillés, les charpentières ont été allégées afin d'empêcher les cavités d'éclater sous le poids du bois. Un détournement de ces arbres a également été réalisé pour réouvrir progressivement la parcelle. Les travaux Natura 2000 chez les particuliers ayant souscrit un contrat ont pu être réalisés à partir du mois de Février et ce jusqu'au 31 Mars 2010.

- Une démonstration de taille de haie champêtre a été organisée par le Conseil général au terrain de camping de Mayet le **5 Mars 2010** ainsi qu'une démonstration de mise en têtards de chêne sur le site des Blottes à Mayet, propriété de la société Cofiroute.

- Une démonstration de greffe de châtaigniers organisée par le Conseil général sera organisée le **27 Avril 2010 à 14 H à Lavernat**.